

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 23 novembre 2005 à 20 h 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14

L'an deux mille cinq et le **mercredi 23 novembre à 20 heures**,
le Conseil Municipal de Bénny, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence du Maire, **Monsieur RODET Georges**

Date de la convocation : **17 novembre 2005**

Date d'affichage : **17 novembre 2005**

Présents : Georges RODET - Geneviève GUILLON - Yves FAVIER - Jean-François NALLET –
Michèle DANANCIER – Ernest MARQUIS - Elie BERARD - Françoise BILLOUD –
Joël CORNATON – Christophe HUMBERT – Jean-Claude GONOD - Gilles DONGUY.

Excusés : Isabelle OVIQUE, Georges LAURENT

Absents : Alexandre PROST

Pouvoir : Isabelle OVIQUE donne pouvoir à Elie BERARD
Georges LAURENT donne pouvoir à Michèle DANANCIER

Secrétaire : Françoise BILLOUD

Le compte rendu de la réunion du 19 octobre 2005 est approuvé à l'unanimité.

CHAUFFAGE EGLISE

Le Maire rappelle le courrier de Monsieur le Curé et le débat intervenu lors de la dernière séance du conseil. Après discussion et vote, le Conseil Municipal décide pour :

1°) le contrat de chauffage

Suite au certificat en date du 22/11/2005 établi par l'entreprise Chanel Maintenance Chauffage attestant la vérification de l'ensemble des radiants du système de chauffage de l'Eglise, le Maire propose d'établir un contrat avec cette entreprise.

Après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE et **ACCEPTE** de passer contrat avec l'entreprise Chanel Maintenance Chauffage d'ETREZ, pour une durée de trois ans et à compter du 1^{er} janvier 2006, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties

AUTORISE le Maire ou un adjoint à signer le contrat correspondant

2°) la prise en charge d'une consommation de gaz (au nom de la mairie) d'un montant annuel de 200 € TTC,

3°) la convention de mise à disposition des salles paroissiales à titre gratuit.

Suite au courrier de Monsieur MAINAUD, Curé de la paroisse, et à l'accord du conseil municipal pour la prise en charge d'une partie de la consommation de gaz, le Maire indique qu'il est nécessaire d'annuler la délibération et la convention en date du 14 mai 2005, et précise qu'il serait nécessaire d'établir une convention de mise à disposition des salles paroissiales à titre gratuit.

Après avoir ouï l'exposé du Maire et délibéré, le Conseil Municipal :

ANNULE la délibération et la convention du 14 mai 2003,

ACCEPTE la nouvelle convention d'objectif qui sera signée avec le Comité des Fêtes de BENY, l'Association Diocésaine Paroisse de BENY et la Commune, et à compter du 1^{er} janvier 2006.

Et

AUTORISE Monsieur le Maire à la signer.

TARIF COLUMBARIUM ET JARDIN DU SOUVENIR

Après discussion et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

FIXE les durées et les tarifs suivants à compter du 24 novembre 2005 pour le

1°) columbarium :

- concession d'une durée de 15 ans : 600 euros,
- concession d'une durée de 30 ans : 1 000 euros,

2°) jardin du souvenir : la taxe de dispersion des cendres à 30 euros,

3°) droit d'inscription sur le livre en granit et dispersion des cendres au jardin du souvenir : 60 euros.

PRECISE que l'inscription sur le livre est fixée pour une durée de 15 ans, renouvelable et que le coût de la gravure est à la charge des familles.

Le Conseil Municipal accepte le devis de Mr SUBTIL Hervé pour un montant TTC de 540 euros concernant la plaque du jardin du souvenir.

PLU : « urbanisation »

Le Conseil Municipal examine les propositions d'aménagement de la zone AU1 Ouest.

CONSEIL D'ECOLE

1°) COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 03/11/2005

Pour la rentrée 2005-2006, l'effectif est de 68 enfants répartis ainsi :

- 28 élèves en maternelle,
- 14 en cycle 2 soit 6 CP et 8 CE1,
- 26 élèves en cycle 3 : 7 CE2, 6 CM1 et 13 CM2.

Divers points ont été abordés notamment : le projet d'école pour cette année qui est axé sur l'Europe et le reste du monde, les rencontres USEP, le défi-lecture, une rencontre musicale. Aucun intervenant en langue vivante par manque de crédits ; c'est Madame CHAVANNE qui enseignera l'anglais dans sa classe. Vote du règlement scolaire, information de l'élection des représentants des parents d'élèves. La directrice indique qu'internet fonctionne maintenant et la mise en réseau a été faite. Pour l'achat de nouvel ordinateur, l'école est toujours en attente de réponse de l'inspection pour le montant de la subvention qui pourrait être allouée. Un sondage va avoir lieu pour la semaine à quatre jours.

2°) COMPTE RENDU DE LA VISITE DES D.D.E.N (Délégués Départementaux de l'Education Nationale) du 17/11/05

Le Maire informe de la visite des D.D.E.N (Mmes SUBTIL J. et EMARAUD S.) afin de connaître les bâtiments scolaires, la sécurité des personnes et des biens, des transports scolaires, du matériel, des projets de l'école...

ENQUETE PUBLIQUE MOULIN DE CHAFFOUX

VU l'arrêté Préfectoral en date du 13 octobre 2005 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique du 8 novembre 2005 au 24 novembre 2005 inclus suite à la demande du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Sevron Solnan, en vue de l'aménagement du moulin de CHAFFOUX sur le Sevron à SAINT ETIENNE DU BOIS,

Après étude et examen approfondi du dossier soumis à l'enquête publique, le Conseil Municipal

EMET un avis favorable sur les demandes d'autorisation et de déclaration d'intérêt général au projet déposé par Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien du Sevron Solnan, pour l'aménagement du moulin de CHAFFOUX à SAINT ETIENNE DU BOIS.

VIREMENT DE CREDITS

Le Maire informe qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits pour l'opération de l'aménagement du bourg et la restructuration de l'école. Il précise également qu'il serait nécessaire de changer le libellé de l'opération n° 156 électricité stade en stade afin de pouvoir régler les factures.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE et ACCEPTE le virement de crédits suivant :

SECTION INVESTISSEMENT :

Dépenses : Diminution du compte 2313 opération 152 pour un montant de 3 905,51 euros,

Dépenses : Diminution du compte 020 pour un montant de 3 094.49 euros,

Dépenses : Augmentation du compte 2313 opération 120 pour un montant de 1 000 euros,

Dépenses : Augmentation du compte 2313 opération 149 pour un montant de 6 000 euros,

ACCEPTE de modifier le libellé de l'opération n° 156 en stade au lieu d'électricité stade.

COMMISSION ENVIRONNEMENT

Suite à la réunion de la commission en date du 23/11, Françoise BILLOUD informe des prévisions :

- échange des bacs à fleurs devant la mairie, et l'Eglise,
- installation de deux tableaux d'affichage dont un pour les randonneurs sous l'abri de bus,
- plantation d'une haie au clos de la cure,
- aménagement de l'air de pique nique du Pont Marmont.

COMMISSION BATIMENT

Suite à la réunion de la commission en date du 19/11, Jean-François NALLET informe du bilan financier des travaux 2005 et indique les prévisions souhaitées pour l'année 2006 :

- réfection de la toiture et de la façade du bâtiment de l'ancienne école,
- changement des menuiseries (fenêtres et volets),
- local des Jacquets : la commission doit se réunir ultérieurement afin de refaire les plans.

Le Conseil Municipal a pris note des projets, et se prononcera lors du vote du budget primitif de 2006.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1°) C.C.A.S. : Pour cette année, 21 colis seront distribués et les sacs seront confectionnés par les enfants de la garderie

2°) SATESE : Suite à la visite du 11 octobre, il n'y a rien à signaler sur le fonctionnement de la lagune.

3°) TELETHON : Les amis du rugby ont donné le programme, et le départ est prévu à Villemotier, l'arrivée à Bény vers 18 heures. Un chapiteau sera monté par les pompiers à côté de la salle Marmont du fait que la salle garavand est louée et la Commune offrira le vin chaud à l'arrivée.

4°) BULLETIN MUNICIPAL : Le bulletin est bien avancé et sera donné à l'imprimeur le 02 décembre prochain.

5°) FASILAGYM : Suite de l'assemblée générale, les cours sont inchangés. Il est constaté une baisse du nombre de licenciés.

6°) LES DONNEES DES ACCIDENTS DE LA ROUTE : le bilan de 2004 de l'observatoire de la sécurité routière et quelques chiffres ont été donnés. Par exemple, dans l'ain en 1995, 128 décès accidentels contre 69 pour l'année 2004.

7°) SYNDICAT D'ELECTRICITE : Cette année, la taxe locale va être augmentée.

8°) CROIX CARREE : Les bordures ont été installées.